



**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

Liberté – Égalité – Fraternité

**VILLE DE TAVERNY**

## **DÉCISION DU MAIRE N° 2026-343**

### **RÉALISATION D'UN SPECTACLE PYROTECHNIQUE PAR LA SOCIÉTÉ WAGNON DANS LE CADRE DE LA FÊTE NATIONALE 2026**

LE MAIRE DE TAVERNY,

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2122-22 et L. 2122-23,

**Vu** le code de la commande publique et notamment son article R. 2122-8,

**Vu** le décret n° 2025-1386 du 29 décembre 2025 modifiant certains seuils relatifs aux marchés publics,

**Vu** la délibération n° 027-2026-JUR03 du Conseil municipal du 9 avril 2026 portant délégation de compétences consenties par le Conseil municipal au Maire sur le fondement de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales,

**Considérant** que la Commune a pour intérêt de proposer des animations culturelles et variées aux tavernaciennes et tavernaciens ;

**Considérant** que la Commune organise la fête nationale le lundi 13 juillet 2026 au Parc François Mitterrand ;

**Considérant** que la société WAGNON propose la réalisation d'un spectacle pyrotechnique au profit de la Commune ;

**Considérant** que le spectacle pyrotechnique aura lieu le lundi 13 juillet 2026 au Parc François Mitterrand, pour un montant total de 7 500 € HT soit 9 000 € TTC ;

**Considérant** qu'en vertu de l'article R. 2122-8 du Code de la commande publique, les marchés publics, dont la valeur estimée est inférieure à 60 000 € HT (fournitures et services), peuvent être conclus sans publicité ni mise en concurrence préalables ;

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

095-219506078-20260608-9885-AR-1-1

Réception en sous-préfecture le : 12 juin 2026

Publication le : 12 juin 2026

**Considérant** qu'en conséquence la volonté de signer le devis pour la réalisation d'un spectacle pyrotechnique avec la société WAGNON ;

## **DÉCIDE**

### **Article 1<sup>er</sup>** :

Le devis n° D2605029 pour la réalisation d'un spectacle pyrotechnique, dans le cadre de la fête nationale 2026 à Taverny (95150), est signé avec de la société WAGNON, sise 15 avenue André Diligent à Roubaix (59100).

N° de SIRET : 315 635 896 00089.

### **Article 2** :

Le spectacle pyrotechnique aura lieu le lundi 13 juillet 2026 au Parc François Mitterrand à Taverny (95150).

### **Article 3** :

Le montant du devis est de 7 500 € HT soit 9 000 € TTC.

### **Article 4** :

Les dépenses occasionnées seront imputées au budget communal de l'exercice 2026.

### **Article 5** :

La présente décision sera publiée de manière dématérialisée sur le site internet de la Commune et inscrite au registre des délibérations et des décisions du Maire dont ampliation sera transmise au représentant de l'État dans le département et au comptable public assignataire de la Commune.

### **Article 6** :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant Madame le Maire de Taverny dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de manière dématérialisée, sur le site internet de la Commune, disponible à l'adresse suivante : <https://www.ville-taverny.fr>.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, sis 2-4 Boulevard de l'Hautil à Cergy-Pontoise (95027), dans un délai de deux mois à compter de la publication de la décision ou à compter de la décision de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé. Le Tribunal Administratif peut également être saisi directement par l'intermédiaire de l'application « Télérecours citoyens » (informations et accès au service disponibles à l'adresse suivante : <https://www.telerecours.fr>).

**Fait à Taverny, le 8 juin 2026**

**Le Maire,**



**Florence PORTELLI**